

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 36

Artikel: Les revers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou l'avidité du commissaire, de la ration qui leur est due, se permettent de vivre à discrétion et d'exiger, par la menace et la violence, ce que l'humanité seule invite à leur accorder.

Ensuite elle présente le tableau de ce que le canton du Léman doit supporter de charges. L'armée d'Italie a passé tout entière et séjourné pendant six semaines. 8000 Vaudois ont été armés pour la révolution contre l'oligarchie et dernièrement 1600 par la République helvétique contre les insurgés valaisans.

Il a entretenu et entretient encore en partie les troupes françaises qui ont marché contre la même insurrection et maintenant on annonce encore une colonne de 20,000 soldats qui marcheront à petites journées interrompues par de fréquents séjours et multipliés par des détours volontaires et par 200 prisonniers valaisans détenus à Chillon, consommant chaque jour 200 rations et recevant la demi paie, tandis que leur présence serait nécessaire à leurs familles et leurs bras à la culture de leurs champs.

La Chambre administrative finit par une double demande :

1° Que le Directoire lui fasse passer des secours en argent.

2° Qu'il s'adresse auprès du général pour obtenir des ordres plus sévères contre l'indiscipline de ses troupes et un nouveau règlement de route plus favorable au pays qu'il traverse. On fait ensuite lecture d'une lettre du citoyen représentant du peuple de Trey, qui peint avec l'indignation du patriotisme et de la vertu, les maux auxquels l'Helvétie est en proie, et dont les communes de Moudon, Payerne, offrent des exemples remarquables.

Enfin le citoyen Perdonnet fils, commissaire envoyé par le Directoire en Valais, fait passer un rapport très détaillé sur les événements, la guerre, les maux de la partie française de l'Helvétie et la nécessité d'y apporter un prompt remède.

Ce rapport énergique, bien propre à justifier le choix que le Directoire avait fait du citoyen Perdonnet, contient à peu près les faits dont voici la substance.

Le citoyen Perdonnet, à la réception des ordres du Directoire, a cru sentir que ses talents n'étaient pas au niveau de ceux que les circonstances rencontreraient. Cependant, l'urgence des maux et le désir de servir la patrie, l'ont emporté sur le champ, là où le gouvernement l'appelait.

A St-Maurice, le résident Mangourit a refusé de le reconnaître en qualité de commissaire du gouvernement helvétique, seulement dans le cas où cette délégation aurait été communiquée au commissaire Rapinat et permise par lui, a-t-il dit; aurai-je été, moi, dans le cas de voir ce qu'il y aurait convenance de faire. Perdonnet, dévouant sa personne à l'affront que le résident voulait faire rejaillir sur la nation entière, n'a pas présenté ses pouvoirs.

De St-Maurice, il s'est rendu à Sion, il expose les malheurs de cette ville qui, par la perfidie de douze cents insurgés qui s'y trouvaient, a souffert toutes les horreurs d'une ville livrée au pillage. Il déplore la rapacité des Vaudois qui les a porté à des excès dont les Français même les ont fait rougir. Il sollicite toute la rigueur des lois sur les coupables. S'étant rendu auprès du général Lorge, il a obtenu que la troupe entière du Léman serait licenciée, ce qui s'est aussi exécuté. Il insiste pour qu'un nouveau commissaire pris dans la commission (?) catholique, hors du Pays de Vaud, se rende dans le Valais pour y répandre les secours que le gouvernement ne peut se dispenser de faire passer, mettre en activité les nouvelles organisations constitutionnelles et prévenir tous les maux que la nécessité des circonstances où la volonté invariable des Français n'auront pas définitivement résolu, il annonce le passage d'une armée nombreuse en Italie, il communique ses idées de rendre leurs ordres de route moins désastreux pour le pays et les moyens d'y parvenir. Ensuite d'une défense du général Lorge, il invite le Directoire à s'adresser au général Schauenbourg pour obtenir l'établissement des Valaisans prisonniers à Chillon. Il propose pour préfet national du Valais, le citoyen Charles de

Riva, préférablement à tous les principaux Valaisans de plusieurs desquels il dépeint le caractère et les talents. Enfin il peint, avec les traits du patriotisme et de la sensibilité, l'indiscipline des troupes françaises dans leur marche, le mécontentement général toujours croissant que la misère excessive du peuple et le dénuement où se trouve la Chambre administrative, la nécessité de prendre des mesures énergiques pour alléger tant de maux et relever la gloire de la nation helvétique.

(A suivre.)

L. Mogeon.

L'Almanach du Conteur Vaudois POUR 1923

est paru. Il est en vente au prix de 60 centimes. L'administration du Conteur Vaudois l'enverra aussi contre remboursement, port en sus.

Merci tout de même. — M. X. rentre chez lui après avoir fait un séjour dans un de nos hôtels de montagne. Il s'aperçoit en débarrassant sa malle que la ceinture de son waterproof manque. Il écrit incontinent au maître d'hôtel :

« Monsieur. En me promenant hier matin dans le parc de l'hôtel, j'ai perdu la ceinture de mon waterproof. C'est une ceinture brune, presque neuve. Si vous la retrouvez, je vous serai très obligé de me la renvoyer. Agrérez, etc. »

Comme il fermait sa lettre, sa femme entre :

— Dis-moi, Pierre, j'ai retrouvé ta ceinture au fond de la malle. La voici.

Alors M. X. rouvre l'enveloppe et au bas de la lettre ci-dessus écrit :

« P. S. — Je viens de retrouver ma ceinture. Ne vous donnez donc pas la peine de la chercher. Merci tout de même. » Rd.

MON GAMIN

Il y a huit ans que Fanchette
M'a donné un pesant garçon,
Crâne gaillard, fraîche binette,
Il a ma fi, bonne façon.
C'est tout le portrait de son père.
Il n'en pouvait être autrement.
Le reste, il le tient de sa mère.
Chacun n'en peut pas faire autant !

Refrain.

On le dit toupin, mon gamin,
Mais il n'en est rien. Croyez bien.
Il a de l'entrain, du venin.
C'est un tout malin, mon gamin.
C'est un tout malin, mon gamin.

Le régent prétend qu'à l'école,
Il apprend petit z'a petit,
Qu'il a la mémoire un peu molle,
Des cacabots sur son écrit.
Si pour l'étude, la science
Peut-être bien qu'il n'est pas mûr.
On ne niera pas, je pense
Que pour le « rest' » c'est un to dur.

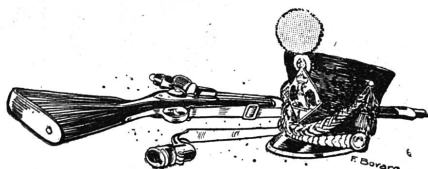
Il ne cherche jamais querelle,
Mais quand on veut le bouscagner,
Il m'épèle les écuellles
Et les toupines au râtelier.
Un jour que notre voisin « Chose »
Lui avait dit : bêta, mi-fou,
Il a, pour défendre sa cause,
Trossé l'échine à son matou.

Je bénis le ciel quand je pense
Qu'au lieu de mon puissant luron
J'aurais peut-être, par malchance
Dû élever un cotillon.
Je suis content de ma famille
Et je maintiens, et je prétends,
Que même une jolie fille
Pour moi, c'est tout juste un enfant.

Musique de G. Waldner.

M. CHAMOT.

Les revers. — Alors, Albert, te voilà grand-père ?
— Et bien oui.
— T'es content ?
— Oh !... oui... assez.
— Comment ! tu t'en es pas fier ?
— Mais oui, mais oui, seulement, ce qui me chagrine, c'est de coucher avec une grand-mère. Rd.



SOCIÉTÉS DE TIR DISPARUES

M. F. Isabel, dont on connaît l'érudition en tout ce qui concerne la contrée d'Aigle, a adressé à la Feuille d'Avis de ce district, l'article que voici, relatif à nos abbayes et qui complète ce que le Conteur a déjà publié à ce sujet.

Le Tir cantonal est fini depuis un mois, mais la journée — hélas ! ratée, à cause des pluies — des 124 abbayes, et le très intéressant article de M. Fréd. Amiguet, nous ont remis en mémoire non seulement l'origine de ces anciennes Sociétés, et les deux papegais de Moudon, que M. Meyer a bien voulu faire figurer, pour la première fois, au cortège costumé, mais aussi l'existence de quelques autres associations moins en évidence et qui ont disparu.

Quoique les fusils et les pistolets aient été inventés vers 1380, en Italie (à Pérouse et à Pistoia), ce n'est qu'en 1703 qu'on abandonna l'arc, l'arbalète, la pique et la hallebarde. Toutefois, les armes à feu furent essayées et pratiquées avant cette date dans les tirs. Les unes s'appelaient arquebuses, d'autres étaient le grand et le petit mousquet, et plus tard le mousqueton. De là vint le nom de mousquetaires, qui a été usité dans notre armée jusqu'en 1874; les soldats de ce corps avaient des épaulettes vertes à torsades rouges.

Une preuve qu'on tirait avec des armes à feu nous est fournie par un document de 1663, où l'on passa, à Aigle, une inspection des 200 hommes qui formaient la première compagnie de nos Quatre Mandements. Outre ce que les particuliers avaient montré, la commune d'Aigle avait 150 kg. de poudre, 35 kg. de plomb et 80 liasses de mèches; Yverne, 30 kg. de poudre; Noville, 20; Roche, 16; Rennaz, 7 ½; Chessel, 5 et presque autant de plomb et de mèches pour mousquets. Il y avait cependant encore un bon nombre de piquiers et de hallebardiers non pourvus d'armes à feu; le service militaire était exigé de 15 à 55 ans; en 1698, de 16 à 60 ans.

A Bex, les premiers tirs remontent à 1631.

A Ollon, en 1661 (oct. 19), au nom de la commune, le syndic acheta entre Trécort et la grotte de Morisaz, la ligne du « Tirage à la Cible aux prix des Mousquetaires » ; à une date imprécise, on la transféra Derrière la Roche, puis en 1860, à l'Arcossay, enfin, vers 1877, en Bruët, quand prit fin le Tir de commune et vu l'emploi des armes à longue portée. Ce tir, où chaque Dizain était bien représenté, eut parfois de beaux prix, ainsi en 1783, on put distribuer aux tireurs 82 objets en métal (étain fin ou cuivre) et sept ou huit en espèces; ces objets étaient marqués des initiales du possesseur. Les tireurs étaient déjà divisés en groupes qu'on appelait granges; J.-P. Roud était porte-enseigne cette année-là.

Aux Ormonts, bien avant les abbayes, il y avait des tirs où les communes s'invitaient réciproquement et où LL. EE. donnaient ce qui formait le 1er prix. En 1756, un de ces tirs eut lieu Vers l'Eglise, à l'opposite des fenêtres de la vieille cure (aujourd'hui auberge) et un nommé J. Pichard était roi du tir. La parade avait un tambour.

En 1671, Ollon avait son député (P. Greyloz) à Berne pour tâcher d'obtenir d'établir une abbaye de mousquetaires ou fusiliers.

En 1657, les Mousquetaires d'Aigle, qui tiraient le jeudi, eurent un 2me jour de tir le 14 juin, un 3me le 28 mai et un 4me le 11 juin. Il y avait 21 prix chaque fois. Les tireurs étaient au moins 54 de tout le mandement. Ch. Clavel eut le 1er prix cette année-là.

Comme insignes, il est à remarquer que Vevy avait les écharpes jaunes, Montreux les écharpes blanches et Bex les écharpes bleues, remplacées plus tard par un cordon d'un bleu vif, ce qui fit